

Date de convocation :

Le 21 novembre 2023

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 18

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

64_2023

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

OBJET :

- Subvention
complémentaire pour
l'APE Bon'air

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 28 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (18) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, François BLAT, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Valérie MAHIEU, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE,

Ont donné pouvoir (5) : Romain POLLART donne pouvoir à Francis DUPIRE, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Simon BRASSART donne pouvoir à François BLAT, Michaël DELATTRE à François ERLEM, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE

La commune a proposé la prise en charge pour un montant de 344 € de participation à la fête des écoles au profit de l'APE Bon'air.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention complémentaire de 344 € à l'APE Bon'Air.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 344 € à l'APE Bon'air.

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits**

Le Maire



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.